

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les gens qui s'intéressent aux affaires de l'industrie de l'édition au Canada savent très bien que certains secteurs de cette industrie sont intéressés par la possibilité de négociation avec les États-Unis. Certains secteurs de cette industrie seraient intéressés par la possibilité d'ouvrir à des publications canadiennes de nouveaux marchés considérables. Le gouvernement du Canada souhaite catégoriquement développer et renforcer l'industrie de l'édition au Canada. C'est pourquoi nous allons faire participer des représentants de cette industrie directement à la préparation des éventuelles négociations qui auront lieu. Nous tenons à protéger ceux qui ont besoin d'être protégés. Nous voulons ouvrir un marché plus vaste à ceux qui souhaitent un plus large accès à ce marché. Cela renforcera l'industrie culturelle canadienne, et c'est ce que nous cherchons à faire.

L'OFFRE D'ABSORPTION DE PRENTICE-HALL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que pour une fois, le ministre réponde à une question directe. Il paraît que notre ambassadeur aux États-Unis aurait dit dans une lettre que les États-Unis emploieraient la tactique de la terre brûlée si l'offre d'absorption de Prentice-Hall au Canada n'était pas approuvée; aussi, le gouvernement peut-il annoncer maintenant qu'il n'approuvera pas cette offre et nous donner une réponse non ambiguë? Le ministre peut-il dire que les négociations sur le libre-échange ne porteront pas sur le secteur de l'édition et que le gouvernement du Canada protégera notre souveraineté culturelle, dans ce secteur du moins?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement est déjà intervenu pour protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique et dans le Nord, alors que le gouvernement libéral ne s'en était pas occupé du tout pendant deux décennies, avec la bénédiction du NPD. Voilà une initiative visant à faire reconnaître la souveraineté du Canada.

M. Blackburn (Brant): Un mât de 1 milliard de dollars.

M. Clark (Yellowhead): Investissement Canada est en train d'étudier la décision de Prentice-Hall. Il prendra une décision d'ici la fin de décembre, et le député le sait. Il ne devrait pas se baser uniquement sur les articles de journaux. Si ces questions l'intéressent, sa crédibilité augmenterait beaucoup s'il les jugeait d'après leur valeur intrinsèque et pas parce qu'on en a beaucoup parlé.

Le gouvernement est décidé à maintenir et à renforcer l'intégrité culturelle du pays. Je le répète, nous savons que dans certains secteurs culturels, on craint d'éventuelles négociations. Nous en tenons compte. Nous savons que certains secteurs culturels attendent impatiemment une expansion des marchés...

M. le Président: A l'ordre!

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PERMIS ACCORDÉ À UNE ÉCOLE DE FORMATION AU COMBAT, À NEW WESTMINSTER EN C.-B.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A-t-il entendu parler de l'école de techniques de combat et de protection Eagle, située près de Vancouver et dirigée par un ancien mercenaire qui a participé à des guérillas en Afrique et où l'on enseigne, paraît-il, les techniques de la guérilla et du combat? Le ministre peut-il nous dire si la GRC a fait une enquête sur cette école? Compte tenu de la position du Canada à l'égard du terrorisme international, le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour la faire fermer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le commissaire de la GRC m'a signalé qu'il s'agit d'une école de formation où l'on enseigne au public les techniques d'autodéfense et activités connexes, école qui est accréditée et exploitée à New Westminster, en Colombie-Britannique. Elle est exploitée en vertu d'un permis municipal délivré dans cette province. Le député pourra poser toutes les questions qui l'intéressent à ce sujet au procureur général de la Colombie-Britannique.

Rien ne laisse supposer que cette école, où l'on enseigne l'autodéfense et des techniques connexes, est coupable d'une infraction criminelle quelconque.

M. Blackburn (Brant): Quelles techniques connexes?

M. Crosbie: Tout le monde a le droit d'apprendre l'art de l'autodéfense. L'opposition pourrait l'apprendre également.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je me demande si l'existence d'une école semblable, dirigée par un ancien mercenaire qui a servi en Afrique, et apparemment destinée à former des personnes qui militent dans des activités internationales militantes, a sa place dans notre pays.

Une voix: Avez-vous des preuves de ce que vous avancez?

● (1430)

M. Allmand: Je demande que l'on fasse une enquête...

M. Epp (Provencher): Est-ce une accusation?

M. Allmand: Le gouvernement a l'air d'approuver ce genre d'école. Je demande au ministre si le gouvernement a mis sur pied, ou s'il s'occupe de le faire, une politique concernant ce genre d'écoles qui sont de plus en plus nombreuses aux États-Unis et qui ne servent à rien dans notre pays.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit d'une école qui offre apparemment une formation générale au grand public en techniques d'auto défense et de protection.